RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00883
Numéro SIREN : 499 832 285
Nom ou dénomination : ABORDAGE FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000255

TELEDEC.fr

ABORDAGE FILMS
17 Rue de la Marine
56950 CRACH
SARL au Capital de 82 500 euros
RCS LORIENT 499 832 285

certifié conforme

ABORDAGE FILMS

Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version de travail éditée le 26/04/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
2023
cerfa
N° 11084*24
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	✓
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A — IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
ABORDAGE FILMS - SIREN : 499832285	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
110 AVENUE DU GENERAL DE GAULL 56400 AURAY	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B — ACTIVITÉ

Activités exercées	production de films	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C — RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%			

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
Entreprise nouvelle, art 44 *septies*	☐	Zone franche d'activité art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case)	☐

D — IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E — CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F — CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G — ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐

H — COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui			Si oui, indication du logiciel utilisée	oxigene
Comptable, conseil ou CGA :	Aucun		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Examen de conformité fiscale (ECF)	☐		Nom du prestataire ECF		

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	
Montant des revenus répartis	*Total (a à h)*		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et copartipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC FR

Désignation de l'entreprise | ABORDAGE FILMS - SIREN : 499832265 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

	ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	22 500	016		22 500	22 500
	Immobilisations corporelles	028	1 266	030	141	1 125	0
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I	044	23 766	048	141	23 625	22 500
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			520
	Créances autres (3)	072	4 224	074		4 224	9 199
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 880	086		2 880	3 135
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	7 104	098		7 104	12 854
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	30 869	112	141	30 728	35 354

	PASSIF			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		82 500	82 500
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées	130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131		132	
	Report à nouveau	134		-72 626	-72 529
	Résultat de l'exercice	136		18 177	-97
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	TOTAL I	142		28 051	9 874
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154			
DETTES	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		960	3 797
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N	169		172	1 717	21 683
	Produits constatés d'avance	174			
	TOTAL III	176		2 677	25 480
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180		30 728	35 354

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	1 266
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABORDAGE FILMS - SIREN : 499832285 ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2022	N-1 clos le 31/12/2021
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210			
Production vendue biens		215		214			
Production vendue services		217		218		4 503	7 879
Production stockée				222			
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226		5 000	21 421
Autres produits				230		3 841	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		13 344	29 300
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises)				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		immobilier			242	20 810	13 924
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	265	244		325	133
Rémunérations du personnel				250		450	10 036
Charges sociales				252		248	3 299
Dotations aux amortissements				254		141	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges — Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262		692	2 005
Autres charges — Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264		22 666	29 397
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270		-9 321	-97
Produits financiers	(III)			280			
Produits exceptionnels	(IV)			290		27 499	
Charges financières	(V)			294			
Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	(VI)	347		300			
Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles	(VI)	348					
Impôts sur les bénéfices	(VII)			306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310		18 177	-97

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2			312	18 177	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles				322			
Impôts et taxes non déductibles				324			
Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Déductions — Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342	
Déductions — Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989				
Déductions — Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138				
Déductions — Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements outre mer	344				
Déductions — ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993				
Déductions — Bassins urbains à dynamiser – BUD	992							
Déductions — Dont divers — Créance report en arrière du déficit				346			350	
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655				
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643				
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645				
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647				
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648				
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
Déductions — Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	18 177	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables	72 625					360	18 177
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	0	372	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise ABORDAGE FILMS - SIREN : 499832285 — Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale / Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	22 500	412		414		416	22 500	
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470	1 019	472	1 266	474	1 019	476	1 266	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	23 519	492	1 266	494	1 019	496	23 766	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546	
Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles	560	1 019	562	141	564	1 019	566	141
TOTAL	570	1 019	572	141	574	1 019	576	141

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme 19%	Long terme 15% ou 12,8%	Long terme 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise ABORDAGE FILMS - SIREN : 499832285 — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
	TOTAL à reporter	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	72 625
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	18 177
Déficits reportables	984	54 448
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	54 448

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	851
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1 052
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ABORDAGE FILMS - SIREN : 499832265			Néant ☑
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

DGFiP N° 2033-F-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABORDAGE FILMS - SIREN : 499832285 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	165

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse : .....

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse : .....

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse : .....

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse : .....

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MR Nom complet BOURCY
Nom marital ..... % de détention 42,42 Nb de parts ou actions 70
Naissance : Date 22/06/1955 N° Département 56 Commune VANNES Pays .....
Adresse : 110 AVENUE DU GENRAL DE GAULLE
56400 AURAY

Titre MR Nom complet FELLOUSE
Nom marital ..... % de détention 12,125 Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date 07/10/1954 N° Département 75 Commune paris Pays .....
Adresse : 530 route do plessy
74000 thiez

Titre mr Nom complet berne
Nom marital ..... % de détention 42,42 Nb de parts ou actions 70
Naissance : Date 24/12/1950 N° Département 59 Commune st quentin Pays .....
Adresse : 15 bis rue cauchois
75018 paris

Titre ..... Nom complet .....
Nom marital ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Naissance : Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....
Adresse : .....

DGFiP N° 2033-G-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☑

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABORDAGE FILMS - SIREN : 499832285 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... **Dénomination** .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....

Adresse : .....

.....

.....

Forme juridique ..... **Dénomination** .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....

Adresse : .....

.....

.....

Forme juridique ..... **Dénomination** .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....

Adresse : .....

.....

.....

Forme juridique ..... **Dénomination** .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....

Adresse : .....

.....

.....

Forme juridique ..... **Dénomination** .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....

Adresse : .....

.....

.....

Forme juridique ..... **Dénomination** .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....

Adresse : .....

.....

.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N°2069-RCI-SD
(2023)
cerfa
N° 15252*08
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 **au** 31/12/2022 **ou Année :** 2022		
Dénomination de l'entreprise : ABORDAGE FILMS		**Néant** ☑
SIREN de l'entreprise : SIREN : 499832285	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

ABORDAGE FILMS
17 Rue de la Marine
56950 CRACH
SARL au Capital de 82 500 euros
RCS LORIENT 499-832 285

Certifié conforme

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 6 juillet,
A 10 heures 30,

Les associés de la société ABORDAGE se sont réunis au siège social, sur convocation faite par le gérant.

IL a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les associés en entrant en séance.

Madame Dominique MOREAU prend la présidence de l'assemblée en sa qualité de gérante.

Sont présents :

- M. BOURCY Thierry né le 22/06/1955 à VANNES (56) de nationalité française, propriétaire de 28 parts.
- M. BERNE Claude né le 24/12/1950 à Saint-Quentin de nationalité française propriétaire de 28 parts.
- Mme MOREAU Dominique, née le 09/02/1959 à Bourges de nationalité française, représentant la société All In One propriétaire de 84 parts

Les associés présents représentant 84.85 % de la totalité des parts sociales composant le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :

- la lettre de convocation
- un exemplaire des statuts,
- la feuille de présence,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2022, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que leurs annexes,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte des résolutions.

Puis Monsieur le président précise que tous les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition des associés au siège social ainsi qu'au lieu de la réunion de l'assemblée depuis le jour de la convocation, ce qui est reconnu exact par tous les associés présents tant en leur nom que comme mandataire.

Puis Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion de la gérance et présentation des comptes annuels clos le 31 décembre 2022,

- Approbation des comptes annuels et opérations de l 'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports qui les concernent, quitus au gérant,

- Affectation du résultat de l'exercice,

Ces lectures terminées, Monsieur le président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice comptable, soit **18 177 €**, au compte Report à Nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que malgré cette affectation du résultat, les capitaux propres de la société sont à un niveau inférieur à la moitié du capital social. En conséquence, les associés décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spéciale de la gérance sur les conventions visées aux Articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, décide d'approuver le rapport dans tous ses termes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Bureau.

LE PRESIDENT LES ASSOCIES





RAPPORT DE GESTION
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 JUILLET 2023

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, vous demander de bien vouloir en affecter le résultat, et, plus généralement, de vous prononcer sur toutes les questions de votre compétence.

1) PRESENTATION DES COMPTES.

Le chiffre d'affaires hors taxes pour les 12 mois d'activité s'élève à 4 503 €, les subventions perçues à 5 000 € et autres produits à 3 841 €.
Sur lequel nous avons imputé :

- les charges d'exploitation pour un total de 22 666 €.

- les produits exceptionnels pour un total de 27 499 €.

Après imputation de ces charges et produits : Il se dégage une perte d'exploitation de - 9 321 € et un bénéfice comptable de **18 177 €**

2) PRESENTATION DU BILAN

A l'actif :

L'actif net immobilisé s'est élevé à 22 500 €

L'actif circulant s'est élevé à 7 104 €

Au Passif :

Les capitaux propres se sont élevés à 28 051 €

Se décomposant en :

Capital social	82 500 €
Report à nouveau	- 72 626 €
Bénéfice de l'exercice	18 177 €
Les dettes se sont élevées à	25 480 €

3) AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous proposons d'affecter le bénéfice comptable 18 177 € sur le compte report à nouveau

4) COMMENTAIRES ET PERSPECTIVES

Il va maintenant être donné lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 101.
Enfin la discussion sera déclarée ouverte et la gérance se tiendra à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous voudrez bien lui poser, soit au titre de l'exercice écoulé, soit au titre de l'exercice actuellement en cours.

LA GERANCE

